

**ADMINISTRATION COMMUNALE  
D'AUBANGE  
SERVICE MOBILITÉ**



---

**ARRÊTÉ DE POLICE**

Le Bourgmestre,

Attendu que Monsieur PINTO RODRIGUES Carlos domicilié à 6791 ATHUS, rue de la Jonction n° 15 sollicite la pose d'un container sur la bande de stationnement devant les immeubles sis rue de la Jonction n° 22 et 26 à 6791 ATHUS pour la livraison de béton ;

Attendu que ce côté de la chaussée n'a pas de bande de stationnement; que dès lors la pose d'un container devra se faire sur la bande de stationnement en face du bâtiment précité ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de sécuriser la traversé piétonne des ouvriers occupés sur le chantier ;

Attendu que ces travaux nécessitent le placement de signalisations adéquates telles que les panneaux (A31, B19, B21, C35, C43, C45, D1, E1 et F47), des balises, de l'éclairage et des feux tricolores, si nécessaire, travaux de catégorie 4 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour éviter les accidents et garantir la sécurité de la circulation routière ;

Vu les articles 133 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale ;

**A U T O R I S E :**

- la pose d'un container placé sur le trottoir, devant l'habitation sise **rue de la Jonction n° 22 et 26 à 6791 ATHUS**, durant la période des travaux précités ;

**ARRÊTE :**

**Article 1. :**

En raison des travaux précités, le stationnement des véhicules à moteur sera interdit, rue de la Jonction n° 15 à ATHUS, du **24 mai au 29 mai 2017** inclus.

**Article 2. :**

La signalisation routière adéquate sera placée par les soins du demandeur. Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

**Article 3. :**

Le présent arrêté sortira ses effets le 24/05/2017. Il sera maintenu visible pendant la durée des travaux.

**Article 4. :**

Dans le cas où les présentes dispositions ne sont pas respectées, l'autorisation est considérée comme nulle et le demandeur est passible d'une amende administrative sur base de l'article 2.1.1. du règlement général de police.

AUBANGE, le 19/05/2017

Le Directeur Général,  
ANTONACCIT



Par Ordonnance



Le Bourgmestre,  
BIORDI V.

